

LA SENTINELLE DE THIBODAUX.

CONDITIONS: \$5 00 PAR AN.

Independant en tout. Neutre en rien.

INVARIABLEMENT D'AVANCE

ORGANE OFFICIEL DE LA PAROISSE LAFOURCHE ET DE LA VILLE DE THIBODAUX

Publie le Samedi PAR P. E. LORIO & CO. F. B. LORIO F. BANCAN. BUREAU: Encolonne des rues Marché et St-Louis.

ABONNEMENT. Un An (d'avance) \$5 00 Un Numéro 10

REVUE DES PAROISSES

RAPIDES.—Le Démocrate d'Alexandrie rapporte que la paroisse des Rapides qui, ordinairement, produisait 45,000 balles de coton, ne donnera cette année que 4,500 balles.

St-MARTIN.—Dernièrement, des voleurs se sont introduits dans le magasin de Broussard & Terrou, maintenant occupé par McLean & Braughn et y ont enlevé pour une valeur de 1,000 piastres de marchandises.

ASSUMPTION.—Nous apprenons avec regret que les chenilles ont fait leur apparition dans les champs de coton de la paroisse Assumption. Si la pluie ne fait pas place au beau temps, il est à présumer que les ravages seront grands et la perte pour les habitants que ces insectes auront visité sera très sensible.

POINTE-COUEE.—Nous lisons dans l'Echo de la Pointe Couée: Nous croyions avoir échappé pour cette année aux chenilles à coton. Elles viennent de réparaître sur plusieurs habitations dans notre voisinage; mais arrivant un peu tard, elles ne s'attaquent encore qu'au jeune planté après l'eau haute. Le coton planté en temps opportun nous semble déjà assez avancé pour pouvoir défier en quelque sorte la voracité de l'insecte destructeur. En somme nous espérons que de mal sera moins grand que l'année dernière.

St-MARIE.—Plusieurs habitants font des préparatifs pour planter des cannes l'année prochaine. Il y a encore cent soixante quinze vuceries qui possèdent leur machine, leurs chaudières, leurs bacs, etc.; quelques unes ont cependant souffert des ravages de la guerre. La majeure partie de ces planteurs n'ayant pas de capitaux pour exploiter une récolte, desirent s'associer avec des hommes qui ont des capitaux à faire valoir. Ils vendront même la moitié de leur habitation à un prix raisonnable. C'est une bonne occasion pour ceux qui ont des capitaux à investir dans de semblables spéculations.

PLAQUEMINES.—L'Empire Parish rapporte que les magasins et les maisons de Nicolas Quazzario, situés au quartier des Buras, ont été détruits par le feu, causant une perte d'environ 25,000 piastres. L'orange qui promet une bonne récolte et qui produisait annuellement 4,000 piastres est ainsi détruite. La récolte a une belle apparence, et il ne serait pas étonnant que cette contrée envoie cette année, à la Nouvelle-Orléans, 5,000 boucauts de sucre, 30,000 sacs de riz et à peu près 1,000 balles de coton. La récolte d'orange produira 100,000 piastres. Les fièvres intermittentes règnent dans toute l'étendue de la paroisse et même une ou deux personnes en sont mortes.

IBERVILLE.—L'Iberville South rapporte qu'une pluie abondante est tombée dans toutes les parties de la paroisse, mais qu'elle est venue un peu trop tard pour le bénéfice de la récolte mais qui est petit et de qualité inférieure. La canne est petite; le coton n'est pas encore attaqué par les chenilles; les grabats s'ouvrent rapidement, avec une perspective de rendement d'une demi balle par arpent, comme prouvé du rendement de la récolte de la paroisse.

Un correspondant du même journal propose que le président du Juri de police appelle une convention, le plus tôt possible, à Plaquemines, et qu'il adresse aux Juri de police des autres paroisses de l'Etat, une lettre circulaire, expliquant l'objet et les invitant à envoyer des délégués à cette convention afin que la question des levées soit murement étudiée et qu'une action prompte et efficace soit prise.

TERREBONNE.—Nous apprenons par le Civic Guard, journal officiel de la paroisse Terrebonne, que le Juri de police de cette paroisse s'est assemblée le 28 du mois passé, et a adopté plusieurs résolutions importantes. M. Ogden, avocat du 3me District Judiciaire, a été chargé de poursuivre B. W. Bennie, ex-shérif et ses cautions, pour le montant des taxes collectées.

Mr. Gibson a, dans un mémoire sur les levées, fait ressortir la nécessité de prendre des mesures urgentes, promptes et efficaces pour la réparation des levées, et, par ce moyen, prévenir les calamités qui ont désolé notre contrée. Ce mémoire a été signé par tous les membres du Juri de police et un comité a été nommé pour présenter ce document au général Canby.

Une assemblée des citoyens de la paroisse doit avoir lieu le 23 septembre à Houma, afin de nommer des candidats pour la Législature pour les offices de paroisse et pour la transaction de toute autre affaire qui pourrait être soumise aux délibérations de cette assemblée. La récolte de coton a une bonne apparence, mais si la pluie ne cesse pas, il est à présumer que les planteurs feront moins de balles.

FAITS DIVERS.

HUITRES.—Juan Pueritas, si bien connu de la population par la manière savante et délicate avec laquelle il prépare ses huitres, est en ce moment en train de restaurer son nouveau salon, dans la rue du Marché, entre St-Philippe et St-Louis.

COMBAT.—D'après l'esprit belliqueux que possédaient, dimanche dernier certains coqs de notre village, l'idée est venue à plusieurs personnes amateurs de ce genre de spectacles, de fonder une société. La compagnie a déjà trouvé un emplacement dont elle peut faire l'acquisition, et en tout point convenable pour faire battre des coqs. C'est incroyable, le courage que ces petites bêtes possèdent.

LA CONFIRMATION.—Nous avons appris que monseigneur Odin, en tournée pastorale depuis quelque temps, venait demain à l'église St-Joseph, administrer le sacrement de confirmation. A cette occasion, une grande messe de Curto doit être chantée sous l'habile direction du professeur Swatenbroeck, organiste de la chapelle. La bonne musique ajoutera toujours un nouvel éclat à cette cérémonie qui est déjà très imposante par elle-même.

ARRESTATION.—En vertu d'un warrant, lancé par James Rogers, juge de paix, l'Hon. J. K. Belden, juge de la Cour du 3me District Judiciaire, a été arrêté. L'affaire a été essayée hier, trouvé coupable il dut fournir un bon de \$200 pour sa comparution devant la Cour de District.

D'après ce que nous avons pu apprendre ce serait pour un incident qui aurait eu lieu pendant que s'instruisait l'affaire dont une correspondance du Times a rendu un compte si fidèle.

LE TEMPS.—Depuis plus d'une semaine, il ne se passe pas de jours et même de nuits sans qu'une onde vienne nous gratifier de sa fraîcheur. L'avalanche, qui est tombée dans la nuit du mardi au mercredi nous a fait penser à ces vers de Boileau:

On dirait que le ciel qui se fond tout en eau, Veut inonder ces lieux d'un déluge nouveau. Les bas de la ville a été complètement inondé, les fosses, les canaux débordaient; les rues les banquettes se sont trouvées, au réveil des habitants, couvertes d'eau; impossible de sortir de chez soi, impossible d'aller s'approvisionner au marché. Les ponts flottèrent entraînés par le courant, venant du trop plein du canal Terrebonne qui renvoyait ses eaux dans les canaux d'égouts de la ville.

VOLS.—Pendant tout ce temps où il n'était pas permis de mettre un chien dehors, des voleurs se sont introduits dans une boucherie et y ont enlevé les deux quartiers de derrière d'un bœuf qui devait être débité le matin. D'autres, on peut-être les mêmes, en dont on n'a jamais rien su, ont enlevé de la basse-cour de l'hôtel Washington plusieurs têtes de volailles.

CURIUSE EXPERIENCE.—David K. Smith, mécanicien, de Minneapolis dans l'Etat de Minnesota, vient de tenter une expérience qui avait été regardée jusqu'ici comme impossible. M. Smith veut rivaliser avec les habitants de l'air et parcourir l'espace au moyen d'ailes de son invention, en un mot il veut voler comme un oiseau. Pour s'élever dans l'air il se servit d'un grand cerf-volant fait de toile à voile. La courbe du cerf-volant était une corde très forte de la grosseur du petit doigt faite sur commande, la queue une échelle de câble. Le cerf-volant était hexagone, de 25 pieds de long, c'est-à-dire couvrant une superficie de 500 pieds carrés. Smith se débarrassa; il avait autour du corps, sous les bras, un cylindre de cuivre d'un pied de large de bas en haut. Les ailes de la forme de celles d'une chauve-souris, étaient d'un tissu très fort et bordées en acier travaillé. Au repos, ces ailes, si on peut leur donner ce nom, pendaient autour de lui comme un immense parapluie fermé. Nombre de vessies ordinaires étaient attachées à cet appareil, distribuées également de distance en distance, et de l'ouverture de chaque vessie partait un tube flexible qui communiquait avec le cylindre, de sorte qu'étant gonflés ils formaient un tissu de tubes à air. Smith se plaça sur l'échelle de corde et donna le signal, et aussitôt les chevaux furent mis au galop et le cerf-volant s'éleva lentement de plus en plus haut. Il fallut à cet homme une grande confiance, dans son invention, car pour lui ne pas réussir, c'était une mort certaine.

Peu à peu on put remarquer à l'aide de lunettes que les ailes et les vessies s'étendaient. Il était alors parvenu à une hauteur de 1200 à 1500 pieds, soit un quart de mille. D'abord de ses mains il lâcha l'échelle ne s'y tenant plus que debout sur les pieds et il fit mouvoir ses ailes de haut en bas pendant quelques instants et tout à coup il sauta dans le vide. Le jeu des ailes était très rapide et il ne semblait pas baisser, il planait horizontalement, en avançant avec lenteur. Les vessies paraissaient se contracter et se gonfler comme la poitrine de quelqu'un qui respire bruyamment. Petit à petit Smith commença à descendre et juste douze minutes après avoir sauté de l'échelle, il toucha la terre. Les efforts l'avaient considérablement épuisé. Smith espère perfectionner son invention et pouvoir plus tard non seulement voler dans une position horizontale et descendre, mais aussi s'élever dans l'air. (Union Nationale.)

THIBODAUX

La petite ville de Thibodaux, autrefois remarquable par sa propriété et par les soirées musicales et dansantes qui s'y donnaient, est maintenant loin de dénoter par son apparence actuelle ce qu'elle a été jadis. Le vent de la révolution a soufflé sur elle et a détruit tout ce qu'il y avait de tendances à sa régénération: semblable à la fleur qui a perdu ses pétales, il ne reste plus que la tige, verte encore, mais qui finira par se dessécher, si on lui donne pas les soins que son état réclame.

La ville de Thibodaux n'est plus qu'une ruine; un lieu qu'on essaye d'égayer par tous les moyens possibles. A cet effet plusieurs soirées ont été données; l'élite de la société de Lafourche y est accourue avec empressement. Mais l'état de gêne dans lequel se trouvent les habitants ne leur a pas permis de continuer l'œuvre que quelques familles ont inaugurée. L'apparence d'une bonne récolte faisait augurer des plaisirs et des fêtes pour l'hiver, mais hélas! une mauvaise nouvelle, une de ces nouvelles qui font craindre pour l'avenir des maux incalculables et pour l'existence de certaines familles déjà appauvries plus par la disette que par les effets de la guerre a retenti dans tous les cœurs et a fait serrer les cordons des bourses. Cette nouvelle n'est autre chose que l'apparition des chenilles à coton dans le Brulé de Guillot. D'après les rapports qui ont circulés, elles étaient si nombreuses que nous avons craint un instant que leur invasion plonge encore la paroisse dans la ruine la plus complète. Nous aimons à croire que le nombre de ces insectes rongeurs a été considérablement augmenté, car depuis bientôt huit jours que ces insectes ont fait leur apparition, nous n'avons pas su qu'ils aient causé les dégâts qu'on avait lieu de désespérer. Cependant il faut bien se persuader que si le temps pluvieux continue encore quelques jours que ces insectes feront leur apparition sur différents points. Le mal qu'ils feront au dire des vieux habitants ne causera pas un grand déficit dans la récolte. Cette plante est trop avancée pour pouvoir être attaquée par ces rongeurs, mais la pluie, si elle continue à tomber, causera certainement plus de dommages que les chenilles. Faisons des vœux pour quelle cesse, espérons qu'elle cessera et permettra aux habitants de rentrer leur récolte. Dans les cas contraires adieu les plaisirs, adieu les amusements, adieu les améliorations!

Ce qu'il faut c'est une récolte abondante; avec elle et par elle l'abondance renaitra, la misère sera bannie du foyer ou elle comptait passer ces quartiers d'hiver, le commerce reprendra un nouvel essor, les amusements l'âme de la civilisation et de la réconciliation renaitront avec tout l'éclat et toute la douceur d'autrefois. Les habitants seront en mesure de payer leurs taxes et dans ces beaux jours que nous souhaitons et désirons ardemment, nous aurons la satisfaction de voir les réparations urgentes, dont la ville a besoin, se faire sous la direction d'une administration entendue et économe.

NOUVELLE CHARRUE.—M. Louis Gournay, de la Louisiane, a inventé une charrue ou plutôt une machine aratoire, qui est destinée à simplifier singulièrement le travail agricole et à suppléer avec avantage les noirs qui désertent maintenant les habitations. Cette charrue pour laquelle M. Gournay vient d'obtenir à Washington un caveat qui lui garantit ses droits d'inventeur jusqu'à la livraison du brevet, est d'une admirable simplicité dans l'engendement des différentes parties qui la composent, de même que son application à l'économie rurale. Une femme, un enfant la dirige avec une extrême facilité, à l'abri sous une tente dressée sur la plateforme mobile, et, sans fatiguer, sans s'exposer à la pluie ou au soleil, fait dans une journée l'ouvrage de cinq hommes.

L'appareil aratoire de M. Gournay, coupe l'herbe, fauche, laboure, herse, ensemence, etc., à l'aide de socs et de grandes lames latérales; et quoiqu'elle porte sur l'encadrement une tente et le laboureur, elle est si légère qu'elle fonctionne très rapidement avec un attelage de deux chevaux ou mulets.

Il nous est impossible en ce moment d'entrer dans de plus de plus long détails, mais nous ne croyons pas nous tromper en promettant au nouvel instrument de labour un éclatant succès. M. Gournay, qui l'a employé avec grand profit sur une petite terre qu'il exploite à Ghantilly, serait heureux d'en faire apprécier les avantages aux planteurs. Ceux-ci peuvent la voir en s'adressant à la pharmacie Battier, à l'angle des rues St-Pierre et Dauphine. (Abeille.)

NOUVEAU PONT AUX CHUTES DU NIAGARA.—La compagnie à laquelle appartient le pont suspendu à Niagara, avait un privilège exclusif qui devait durer quinze ans et qui s'étendait à deux mille du Pont Suspendu. Personne n'avait donc encore songé à lui faire concurrence. Les quinze années étant expirées, une autre compagnie est en voie de formation et se propose de jeter un autre pont, destiné aux voitures et aux piétons au-dessus des chutes du Niagara. L'Hôtel Dieu de Paris couvre une superficie de 33,000 yards, contient 716 lits et coûte 4 ou 5 millions de piastres. Le plus ancien journal du monde est la Gazette de Paris, qui vient d'inaugurer son 532me anniversaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE DE LAFOURCHE.

Dr. E. ASSELINAU, FORESTAL DUGAS, M. LABUSQUIERE, FORESTAL DUGAS. No-10. No-3. Qu'il soit connu qu'en vertu d'un ordre de s'il à moi adressé, comme Constable de la paroisse de Lafourche, j'ai existé et officiel en vente publique, devant la maison de Cour, dans la ville de Thibodaux, SAMEDI 1er OCTOBRE 1865, à 11 heures A. M. la propriété suivante, savoir: UNE CERTAINE PORTION D'UN TERRAIN, situé dans la paroisse, sur le bayou Terrebonne, à un mille à peu près de la ville de Thibodaux, mesurant un arpent de superficie plus ou moins, comprenant la partie sud du lot No-4 et la partie ouest des lots Nos 2 et 3, borné au nord par la partie du lot No-4 séparé par le prolongement de la ligne du lot No-3, à l'est par les lots Nos 3 et 2, au sud par le terrain de Mme Hill et à l'ouest par le bayou Terrebonne et le terrain de V. Bergeron, avec toutes les bûches et améliorations qui s'y trouvent. Cette vente est faite pour satisfaire le paiement du principal, des intérêts et des frais dans la cause ci-dessus tirée et numérotée. F. LAGARDE, Constable de la paroisse Lafourche sept-30j

Etat de la Louisiane.—Third Judicial District, Parish of Lafourche.

Whereas, F. G. Nicholls, administrator of the succession of Alvin S. Britton, deceased, has filed this day (Aug. 29th, 1865) in the office of the Clerk of the said Court, a provisional account of his administration of said succession, Therefore, all persons interested in said succession are hereby notified to file their objections thereto, if any they have, within ten days from the first publication of this notice. JUSTIN SARTA, Clerk of aforesaid Court. Thibodaux, Sept. 2d th, 1865.

SUCCESSION DE JOHN COLLINS, décedé.

Etat de la Louisiane.—Cour du 3me District Judiciaire, siègeant dans et pour la Paroisse Lafourche. Attendu—Que Mme LUCY A. BALDWIN, veuve de John Collins, de la dite paroisse, a déposé entre les mains du Greffier de la dite Cour, son application pour obtenir des lettres d'administration de la dite Succession, En conséquence, avis est donné à toutes les personnes que cela peut concerner d'avoir à faire leur opposition (si elles en ont) à cette demande, au Greffier de la dite Cour dans les dix jours qui suivront la première publication de cet avis, autrement la pétitionnaire sera, dans les délais de la loi, nommée et dument qualifiée administratrice de la dite Succession. En témoignage de quoi j'ai signé et marqué la place du sceau de la dite Cour, ce 1er septembre mil huit cent soixante cinq. JUSTIN SARTA, Greffier Thibodaux, le 2 sept. 1865.

Lost. A promissory note, drawn by H. F. Collins, to the order of, and endorsed by, John W. Dedrick, for \$5125 00, dated Lafourche Parish, March 8th, 1856, and due March 1st, 1857, with 8 per cent interest after maturity; and identified with an act of mortgage by paraph of J. K. Gourdain, Recorder. Interest paid up to March 1st, 1861. The finder will please return it to the holder, Mrs. SARAH LEWIS. 3e2-17.

Lost or Mislaid. One certain mortgage or promissory note, drawn by Ulysse Guedry, in favor of Diago Duveit, for the sum of two hundred dollars, bearing interest from March and made payable in March, 1864. The public is hereby notified not to trade for said note, as the payment of the same has been stopped. For further information, apply to the undersigned. P. LAGARDE, Jr., Agent. aug12-1m

RESTAURANT ST. LOUIS. TRAVEL PAR HENRI BARTHE. Rue St-Louis Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés. Mr. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 17a-18m

D. G. COLIN & L. DROZ, BIJOUTIERS, ET HORLOGERS. Encolonne Marché et St-Louis, Thibodaux, La.,

Les soussignés ont l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs qu'ils tiennent leur établissement à l'encolonne des rues Marché et St-Louis, où il sont prêts à réparer montres, pendules, bijoux, etc. la COLIN & DROZ

For Sale On consignment by the undersigned, 15,000 Cypress PICKETS and POSTS 6 to 9 1/2 feet long. ALSO 40 Arpents of good plant CANE, at a reasonable price, by apply'ng to 5aug-3m A. S. DONNAUD.